

## SBA : pas d'augmentation des tarifs en 2018.

Les élus du Comité du Syndicat du Bois de l'Aumône se sont réunis samedi 9 décembre à Billom pour débattre des orientations budgétaires de 2018.

Avec la nouvelle tarification du service, liée en partie à la production de déchets, les quantités d'ordures ménagères sont en baisse constante. Les usagers du SBA sortent leurs poubelles moins souvent (données issues des collectes de 2016 et 2017). Ils trient plus et se rendent plus souvent en déchèteries. Depuis 2 ans, le SBA a pu ainsi optimiser ses circuits de collecte et faire évoluer ses services à la population. Des actions sont engagées et se poursuivront en 2018, telles que le déploiement d'un schéma d'optimisation des collectes portant sur une réduction de la fréquence de collecte en porte à porte et la mise en place de nouveaux points d'apports volontaires collectifs dans certains villages, la montée en puissance de la collecte des bio-déchets pour les professionnels et les collectivités ou encore la réorganisation des déchèteries.

En octobre 2018, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sera réduite et intégrera une part incitative liée à la consommation du service de collecte de l'année 2017. Lors de cette séance, les élus ont adopté à l'unanimité les tarifs de collecte des bacs vert et jaune (ou des Points d'Apport Volontaire), appliqués du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018. Avec la maîtrise des coûts du service, les élus ont choisi de ne pas changer les tarifs et les modalités de tarification en 2018. Toutes les informations sont en ligne sur [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr).





2018

# Présentation des Orientations Budgétaires

## TABLE DES MATIERES

<b>I</b>	<b>LES ELEMENTS DE CONTEXTE .....</b>	<b>4</b>
1.	Contexte national.....	4
2.	Le domaine des déchets .....	5
2.1	DES EVOLUTIONS DE FISCALITE EN DIRECTION DES TERRITOIRES PERFORMANTS ? .....	5
2.2	La compétence Régionale en matière de gestion des déchets.....	5
3.	Syndicat du Bois de l'Aumône : les évolutions 2018.....	6
3.1	Les conséquences de la loi N.O.T.RE .....	6
3.2	MISE EN œuvre DE LA TEOMi.....	6
3.3	ZONAGES .....	7
3.4	VALTOM .....	7
3.5	BIO DECHETS.....	7
3.5	LES NOUVELLES OPTIMISATIONS .....	7
3.5	LA collecte .....	8
3.6	Investissements.....	8
<b>II</b>	<b>LA SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE .....</b>	<b>9</b>
1.	Les grandes structures du budget du SBA .....	9
2.	l'endettement.....	10
<b>III</b>	<b>LES GRANDES TENDANCES DU BUDGET 2018 .....</b>	<b>11</b>
1.	Les dépenses de fonctionnement.....	11
1.1	Mutualisation VALTOM et traitement des déchets.....	11
1.2	Coûts de traitement .....	12
1.3	Tarifification incitative.....	13
1.4	Évolution du prix et de la consommation de carburants .....	13
1.5	Évolution des tonnages .....	14
1.6	Transports .....	14
1.7	Affaires juridiques .....	15
1.8	Communication .....	15
1.9	Eco citoyenneté et prévention .....	15
2.	Les recettes de fonctionnement.....	16
2.1	Recettes fiscales .....	16
2.2	Redevance spéciale .....	16
2.3	Redevance spécifique.....	17
2.4	Recettes de valorisation des produits et soutiens des Eco organismes.....	17
2.5	Subventions de fonctionnement.....	18
<b>IV</b>	<b>LES CHOIX DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT. ....</b>	<b>18</b>

<b>Les dépenses d'investissement</b> .....	18
1.1 Siège de RIOM .....	18
1.2 Second site .....	19
1.3. Normalisation et aménagement des déchèteries et quais de transfert. ....	19
1.4 COLLECTE.....	19
1.5 Informatique et téléphonie.....	20
1.6 Communication .....	20
1.7 Véhicules .....	20
1.8 Matériels .....	20
1.9 STEP Culhat.....	20
<b>Les recettes d'investissement</b> .....	21
2.1. L'autofinancement .....	21
2.2. Le FCTVA.....	21
2.3. Subventions.....	21
2.4. Emprunts .....	21
<b>V LES CHOIX EN MATIERE DE RECETTES FISCALES : LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES</b>	<b>22</b>
La fiscalité de l'année 2017 .....	22
<b>VI DES REFLEXIONS POUR L'AVENIR</b> .....	<b>23</b>
EVOLUTION DE LA TARIFICATION INCITATIVE .....	23
QUELLES CONSEQUENCES DE LA LOI NOTRE ? .....	23
LES EVOLUTIONS DE LA TARIFICATION VALTOM .....	23
UN SERVICE OPTIMISE .....	23
LES EFFETS DES POLITIQUES NATIONALES.....	23
L'ADEME STRUCTURE UN processus de labellisation des politiques territoriales « Economie circulaire et déchets »	
23	

## Présentation des orientations budgétaires 2018

### I LES ELEMENTS DE CONTEXTE

#### 1. CONTEXTE NATIONAL

##### Contexte économique

Le PIB a augmenté de 0,5 % au troisième trimestre, ce chiffre est conforme à la prévision publiée début octobre par l'institut des statistiques. Il conforte l'hypothèse du gouvernement, qui prévoit pour cette année une hausse du PIB de 1,8 % .

L'économie française a enchaîné quatre trimestres de croissance supérieure à 0,5 % : c'est une situation inédite depuis 2010-2011.

Cette bonne dynamique a été rendue possible par une légère accélération des dépenses de consommation des ménages (+0,5 % après +0,3 % les trois mois précédents), portées notamment par les achats de services.

Cette tendance s'explique également par une nouvelle progression de l'investissement, tant au niveau des entreprises (+0,9 % après +1,1 % au deuxième trimestre) que des ménages (+1,1 % après +1,4 %).

Le contexte apparaît favorable pour 2018, la croissance mondiale s'est renforcée dans la plupart des pays, cependant le rythme de croissance de la zone euro s'infléchirait légèrement à 1,8% en 2018, après 2,1% en 2017 en raison notamment de l'évolution des prix du pétrole et des taux d'intérêts.

En France, la dynamique est positive et la croissance devrait se maintenir. L'hypothèse de croissance retenue dans le projet de Loi de finances 2018 (1,7%) paraît crédible aux économistes.

Les mesures du Projet de Loi de Finance (suppressions des cotisations salariales chômage et maladie et hausse de la CSG, suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% des ménages, baisse de l'impôt sur les sociétés) devraient entraîner une légère baisse des prélèvements obligatoires en 2018 (-0,6 milliard d'euros pour les ménages et -1,9 milliard d'euros pour les entreprises).

##### Modernisation de l'État

Un programme d'évolution de l'administration baptisé « Action Publique 2022 » est mis en œuvre et recouvre 3 objectifs :

- Pour les usagers, améliorer la qualité de service, notamment en développant la relation de confiance entre les usagers et l'ensemble des administrations ;
- Pour les agents publics, leur offrir un environnement de travail modernisé avec une priorité donnée à la transformation numérique des administrations (objectif de 100% de services publics dématérialisés à horizon 2022).



- Pour les contribuables, accompagner la baisse des dépenses publiques, avec un objectif assumé de - 3 points de PIB d'ici 2022.

Ces objectifs nationaux rejoignent ceux mis en œuvre par les collectivités locales.

## 2. LE DOMAINE DES DECHETS

### 2.1 DES EVOLUTIONS DE FISCALITE EN DIRECTION DES TERRITOIRES PERFORMANTS ?

Un amendement présenté à la Commission des finances a été rejeté. Il prévoyait une très forte hausse de TGAP sur le stockage, mais aussi sur une partie de la valorisation énergétique (+ 250 M€ d'ici 2025) avec une compensation partielle par une baisse de TVA (50 M€).

Cette proposition importante, aurait pu transformer radicalement les finances des collectivités gérant les déchets. L'impact d'une telle mesure est difficilement mesurable pour le SBA, en effet la TGAP s'applique sur le traitement et c'est le VALTOM qui gère le traitement sur l'ensemble de son territoire où les performances en termes de prévention et de valorisation de chaque collectivité sont très différentes.

Contrairement aux projets portés notamment par l'association AMORCE, cette augmentation de la TGAP n'était pas accompagnée formellement d'une meilleure affectation des recettes au système d'aide de l'ADEME (environ 1/3 des recettes sont réellement affectées à l'ADEME).

Le gouvernement a décidé de renvoyer les travaux sur la fiscalité des déchets à la feuille de route « économie circulaire » discutée en fin d'année.

### 2.2 LA COMPETENCE REGIONALE EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) précise dans son article 8 les nouvelles modalités qui s'appliquent à la planification des déchets. Elle modifie de manière conséquente le Code de l'environnement et ses articles L541-13 et L541-14, transférant aux Régions la compétence relative à la planification des déchets.

L'article L541-13 précise les éléments qui doivent être intégrés au Plan Régional de Prévention et Gestion des déchets (PRPGD) : Un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets, une prospective à termes de 6 et 12 ans, les objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, la planification de la gestion des déchets à termes de 6 et 12 ans (comportant notamment la mention des installations qu'il apparaît nécessaire de créer, d'adapter ou de supprimer).

En Auvergne Rhone Alpes les travaux d'état des lieux ont commencé en décembre 2016. Des concertations avec les différents acteurs sont organisées sur 2017 et 2018.

Le projet de plan doit être soumis pour avis aux parties prenantes au cours de l'année 2018, pour une approbation par le Conseil régional au début de l'année 2019.

Parallèlement, un Plan Régional d'Action Économie Circulaire (PRAEC) est élaboré. Le croisement entre les démarches d'élaboration du PRPGD, axé sur la prévention et la valorisation des déchets, et du PRAEC, axé sur la gestion des ressources par les différents secteurs économiques, permet d'identifier au fur et à mesure les points de convergence forts entre les 2 approches. Cette analyse permettra d'identifier les actions les plus pertinentes au regard de leur impact économique et environnemental pour le territoire régional. Ces dernières constitueront le plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire du PRPGD.

### 3. SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE : LES EVOLUTIONS 2018

---

#### 3.1 LES CONSEQUENCES DE LA LOI N.O.T.RE

Les 13 communautés de communes qui composaient le SBA ont fusionné en 7 nouvelles collectivités, l'une d'elles (Montagne Thiernoise) quitte le SBA au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour rejoindre la communauté de communes de Thiers Dore et Montagne.

Par ailleurs, la communauté de communes « Riom Limagne et Volcans » devient une communauté d'agglomération avec de fait la reprise de la compétence « collecte et traitement des déchets » qu'elle pourra confier de nouveau au SBA.

La nouvelle organisation des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) conduit à la présence de plusieurs syndicats de collecte sur le territoire d'une même communauté. Plusieurs modes de financement vont coexister et devront être harmonisés.

---

#### 3.2 MISE EN ŒUVRE DE LA TEOMI

Le Syndicat du Bois de l'Aumône a pris en juin 2017 la décision d'instaurer la TEOMi sur l'ensemble de son territoire.

Plus aucune des communautés de communes n'est en régime dérogatoire 1 au titre de l'article 1379-0-bis du Code Général des Impôts, le SBA perçoit la TEOMi sur l'ensemble de son territoire et décide des taux et des tarifs. Les communautés de communes ont toutefois pris les décisions leur permettant de percevoir la TEOMi avant de la reverser au SBA.

Au début de l'année 2018 le SBA recevra le « fichier d'appel » émis par le service des impôts et devra inscrire les montants de part incitative de chaque invariant qui seront notés sur la taxe foncière que les usagers recevront à partir de septembre 2017.

---

### 3.3 ZONAGES

Les situations fiscales –bases fiscales et taux- étant très différentes, notamment entre le territoire de l'ancienne communauté de communes de Riom Co et le reste du territoire, le comité syndical a pris en septembre 2017 la décision d'instaurer des « zonages » calqués sur les limites des anciennes communautés de communes.

Cette organisation permettra de voter des taux différents sur chacun des périmètres afin, notamment, de limiter les hausses de cotisations liées à l'harmonisation du mode de financement.

---

### 3.4 VALTOM

Après une évolution du mode de financement en 2017 (prise en compte d'une partie des coûts d'investissement dans la part à l'habitant), les perspectives budgétaires 2018 VALTOM font apparaître que l'adhésion de Thiers Dore et Montagne permet de revoir le lissage des évolutions de prix VERNEA (selon les 1ers calculs : + 1,7 % / an contre les 2,5 % prévus à l'origine).

Les évolutions de la TGAP des ISDND pourraient impacter cet équilibre.

---

### 3.5 BIO DECHETS

Il existe une obligation de traitement des bios déchets pour les professionnels qui produisent plus de 50 tonnes/an.

Le SBA offre une possibilité de collecte spécifique aux professionnels de son secteur, la montée en charge de ce service pour les pros représente 300 T collectées en 2017 pour 46 T en 2016.

L'obligation d'apporter une solution de tri à la source de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) est étendue aux particuliers d'ici à 2025. Environ 20 000 foyers sont équipés de composteurs. Il est nécessaire de mettre en place des solutions pour les centres villes, collecte séparée et/ou compostage partagé.

Les conditions de déploiement de cette collecte sont optimales : L'orientation nationale et régionale est en faveur de la méthanisation, le méthaniseur VERNEA est actuellement sous-alimenté (65%) et le tarif de traitement est inclus dans la contribution à l'habitant.

Le VALTOM lance de son côté un schéma directeur global de gestion des bio déchets qui sera rendu en juin 2018.

---

### 3.5 LES NOUVELLES OPTIMISATIONS

Conformément aux préconisations de l'audit interne deux études sont prévues sur la fin de l'année 2017 et le début de l'année 2018 :



**Schéma directeur de la collecte** : qui devra traiter notamment de la collecte des bios déchets, de l'éventuelle extension de l'apport volontaire, de la séparation des flux de collecte sélective, de la mécanisation, de la fréquence, ...

**Schéma directeur des déchèteries** : combien de sites, quels emplacements, pour quel service, quels usagers, comment assurer la sécurité des sites et des personnes, séparer de nouveaux flux, ...

Ces études devront permettre de déterminer les investissements nécessaires sur les 5 prochaines années et le bilan financier en fonctionnement et en investissement.

---

### 3.5 LA COLLECTE

L'installation des Points d'Apport Volontaire prévue pour la première mise en œuvre (villes, centres bourgs) est terminée. Des ajustements restent à opérer (nouveaux quartiers, ...).

Toutes les communes sont collectées en porte à porte une fois par semaine en ordures ménagères depuis octobre 2017.

Une nouvelle optimisation sera réalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec le départ de la Montagne Thiernoise et le recalibrage des tournées au départ de Pont-du-Château.

En fonction des résultats obtenus et des objectifs de réduction des dépenses une seconde optimisation basée sur une collecte en porte à porte des ordures ménagères une semaine sur deux pour la majeure partie du territoire pourra être envisagée.

---

### 3.6 INVESTISSEMENTS

Le second site d'exploitation est toujours en projet mais l'incertitude liée à la réforme territoriale nous oblige à rester prudents quant à son emplacement. Nous devons néanmoins maintenir le site de Pont-du-Château dans un état de fonctionnement « acceptable ».

Grace à l'optimisation, le budget pour le remplacement des véhicules est en mutation. Le nombre de bennes à ordures ménagères pour la collecte en porte à porte diminue, trois véhicules devraient être achetés en 2018 et quatre réformés (dont un qui est transféré à la Montagne Thiernoise).

Il est prévu d'acheter des caisses pour les déchèteries, en grande partie pour assurer le remplacement des plus anciennes, mais aussi pour accueillir de nouveaux flux (bennes spécifiques papiers, ...).

## II LA SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE

Le SBA a dû augmenter les taux de TEOM en 2015 et 2016 pour assurer son financement. Une diminution conséquente a été décidée pour 2017 (moins 1M €). Parallèlement, les recettes de fonctionnement ont été plus faibles que prévu, notamment pour celles des Eco Organismes et pour la recette attendue de L'ADEME, différée du fait du retard dans la mise en œuvre de la tarification incitative.

Les excédents, conséquence de la recette issue du contentieux SYMTRU permettent de disposer d'une trésorerie et de ne pas être déficitaire.

En investissement, l'excédent viré à l'investissement permet de réaliser les dépenses nécessaires en limitant le recours à l'emprunt.

Les deux plus gros postes de dépenses de fonctionnement restent ceux liés au personnel et aux dépenses de traitement et de mutualisation avec le VALTOM. Viennent ensuite les dépenses liées aux véhicules (carburants, pièces détachées, frais d'autoroute, ...).

De façon analytique (analyse des coûts aidés par flux), l'ensemble des coûts liés aux ordures ménagères résiduelles (Précollecte, collecte, traitement, transport) représente 51% des coûts aidés, les coûts liés aux déchèteries représentent 30%. Ce sont là les deux axes majeurs d'optimisation.

### 1. LES GRANDES STRUCTURES DU BUDGET DU SBA

Le tableau suivant présente les grandes structures budgétaires et l'évolution de la situation financière du Syndicat. Le tableau présente les deux budgets agrégés de façon à tenir compte de la réalité économique de la collectivité. Il apparaît intéressant de présenter le résultat 2014 avec et sans la recette liée au SYMTRU afin de dégager ce qui est structurel de ce qui est exceptionnel.

L'estimation pour l'année 2017 est réalisée à partir des données connues en novembre 2017.

**L'Excédent Brut de fonctionnement (EBF)** représente les dépenses et recettes de fonctionnement "courantes" hors charges et produits financiers ou exceptionnels et hors amortissements.

**La capacité d'autofinancement brute** est en nette baisse.

**La capacité d'autofinancement nette** qui représente l'excédent de fonctionnement utilisable pour les dépenses d'équipement après le remboursement du capital de la dette reste positive en 2017 (résultat prévisionnel).

Synthèse fonctionnement 2012-2017						
En K €	2013	2014 réel	2014 sans SYMTRU	2015	2016	2017 prévisionnel
Charges courantes non financières	20 460	26 007	26 007	26 097	26 080	26 176
Produits courants non financiers	24 208	24 393	24 393	25 854	27 682	26 256
Résultat non financier	3 748	-1 614	-1 614	-243	1 602	80
charges financières	357	339	339	244	261	220
produits financiers						
résultat financier	-357	-339	-339	-244	-261	-220
charges exceptionnelles	85	6 318	95	115	48	204
produits exceptionnels	72	14 987	39	91	134	79
résultat exceptionnel	-12	8 669	-56	-24	86	-125
Total des charges	20 901	32 664	26 441	26 455	26 389	26 599
Total des produits	24 280	39 381	24 432	25 944	27 815	26 335
Total des charges réelles (sans dotations amortissement)	19 667	31 279	25 056	24 860	24 321	24 597
Total des produits réels (sans amortissement des subventions)	24 280	39 381	24 432	25 870	27 719	26 220
Résultat réel de l'exercice (Produits réels - charges réelles)	4 613	8 101	-624	1 011	3 398	1 623
Excédent Brut de Fonctionnement (EBF)	4 906	-307	-307	1 278	3 573	1 967
comptes 66-67	441	6 657	434	358	308	423
comptes 6741 675 676						
comptes 76-77	72	14 987	39	91	134	79
comptes 775 776						
Capacité d'Autofinancement (CAF) "brute"	4 537	8 023	-703	1 011	3 398	1 623
remboursement en capital des emprunts	1 380	1 383	1 383	1 245	1 456	1 454
CAF nette ou épargne disponible	3 157	6 640	-2 085	-234	1 942	169

## 2. L'ENDETTEMENT.

Le niveau d'endettement reste peu élevé avec, à la fin de l'année 2017 un encours total égal à 7,3 Millions d'euros soit un ratio "en-cours/ recettes réelles de fonctionnement" = 0,28. Cela signifie qu'il faut 4 mois de recettes de fonctionnement pour rembourser la totalité de l'en cours.

L'en cours est égal à 43 euros par habitant au 31/12/2017. L'annuité représente 9,80 euros par habitant et par an (soit 23 € en moyenne par foyer). La charge de la dette apparaît en fonctionnement (paiement des intérêts) et en investissement (paiement du capital).

Evolution dette	Total des deux budgets			annuité de la dette/recettes réelles de fonctionnement
	Capital	Intérêts	Annuité	
2008	1 274 007,04	528 727,32	1 802 734,36	10,28%
2009	1 422 638,02	347 057,06	1 769 695,08	8,69%
2010	1 528 154,27	254 122,81	1 782 277,08	8,37%
2011	1 630 979,15	245 573,28	1 876 552,43	8,14%
2012	1 010 367,88	244 498,46	1 254 866,34	5,41%
2013	1 379 552,33	349 828,52	1 729 380,85	7,12%
2014	1 382 036,67	334 048,31	1 716 084,98	7,02%
2015	1 244 561,04	296 089,43	1 673 301,21	5,96%
2016	1 455 668,62	288 089,59	1 743 758,21	6,29%
2017	1 453 615,21	219 686,00	1 673 301,21	6,38%

Les excédents de trésorerie nous ont permis de fonctionner sans faire appel à une ligne de trésorerie.

### **Dette mutualisée VALTOM**

Pour information, la charge de la dette VALTOM, payée à travers le prix de traitement et la contribution VALTOM représente :

- En cours dette VALTOM = 17 852 184 € soit 26 € par habitant
- Cession de créance VERBEA = 273 299 109 € soit 390 € par habitant

## **III LES GRANDES TENDANCES DU BUDGET 2018**

Les grandes orientations du budget 2018 sont présentées en fonctionnement et en investissement.

L'ensemble des prévisions budgétaires, en fonctionnement notamment, prend en compte le départ de la communauté de communes de la Montagne Thiernoise (7240 habitants).

### **1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

#### **1.1 MUTUALISATION VALTOM ET TRAITEMENT DES DECHETS**

Les dépenses liées au traitement et à la mutualisation dans le cadre du VALTOM représentent environ 37 % du budget de fonctionnement du SBA.

Grâce notamment à l'entrée de Thiers Communauté dans le VALTOM, la contribution (hors traitement) devrait s'établir en 2018 entre 32 et 33 € HT par habitant soit moins quatre euros par rapport à 2017. La contribution est multipliée par la population « totale » et se trouve partagée sur les deux budgets :

- Budget principal : structure VALTOM, frais financiers, frais relatifs au traitement des ordures ménagères (Puy Long, ...)
- Budget Tri et Valorisation : dépenses relatives aux déchèteries et collecte sélective.

Les coûts de traitement des ordures ménagères, des non recyclables des déchèteries et des refus de tri restent élevés. La baisse des tonnages traités reste une priorité pour contenir ce budget.

Le prix à la tonne Vernéa se situerait pour 2018 : entre 99 et 100 € HT (130 € HT en 2016 e 97,78 € HT en 2017).

La prospective VALTOM montre une évolution à prévoir de l'ordre de 2% environ (1,7% selon les données connues à ce jour) par an sur ces chiffres.

Le total des dépenses « VALTOM » comprenant les dépenses de traitement et la contribution représente pour 2018 (selon les données connues à ce jour) 58,77 € par habitant soit 138 € par foyer.

ETAT DETAILLE DEPENSES ET RECETTES VALTOM				Prévu 2018						
POPULATION		2016 169437			2017 170801			2018 165046		
		PU	Montant HT	Montant à payer	PU	Montant HT	Montant à payer	PU	Montant HT	Montant à payer
<b>DEPENSES</b>										
Traitements	Collecte sélective									
	Déchèteries									
	OM	130	3 612 700	3 973 970	97,78	2 512 946	2 764 241	99,5	2 381 234	2 619 357
	NR	130	1 090 570	1 090 570	97,78	889 798	889 798	99,5	925 151	925 151
	Refus de tri	130	309 010	309 010	97,78	244 450	244 450	99,5	228 850	228 850
Contribution à l'habitant	Administration générale	2,38	403 260	443 586	2,15	367 222	403 944	2,15	354 849	390 334
	Investissement études K emprunts	2,55	432 064	475 271	1,03	175 925	193 518	1,03	169 998	186 997
	Frais financiers	0,92	155 882	171 470	0,73	124 685	137 153	0,73	120 484	132 532
	Travaux Puy Long	1,83	310 070	341 077	1,83	312 566	343 822	1,83	302 034	332 238
	Mutualisation sites stockage		-	-		-	-		-	-
	Mutualisation transport OM	1,53	259 803	285 784	1,66	283 530	311 883	1,66	273 977	301 374
	Traitement stabilisés issus VERNEA		-	-		-	-		-	-
	50% annuité financière VERNEA		-	-		-	-		-	-
	Collecte sélective	9,30	1 575 764	1 575 764	9,10	1 554 289	1 554 289	7,10	1 171 827	1 171 827
	FFOM	2,00	338 874	338 874	2,24	382 594	382 594	2,24	369 703	369 703
	Déchets verts	3,50	593 030	593 030	3,39	579 015	579 015	3,39	559 506	559 506
	Traitement déchèteries	3,30	559 142	559 142	3,43	585 847	585 847	3,43	566 108	566 108
	Mutualisation transport CS	0,77	129 902	129 902	0,83	141 765	141 765	0,83	136 988	136 988
			-	-		-	-		-	-
	Ch valorisation OM (50% annuité fi)				8,06	1 376 656	1 514 322	8,06	1 330 272	1 463 299
	Ch valorisation NR (50% annuité fi)				1,45	247 661	247 661	1,45	239 317	239 317
	Ch valorisation refus (50% annuité fi)				0,46	78 568	78 568	0,46	75 921	75 921
Transports	Transport OM QT Riom									
	Transport CS QT Riom									
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>27,31</b>		<b>10 287 449</b>	<b>36,36</b>		<b>10 372 871</b>	<b>34,36</b>		<b>9 699 504</b>

Conjointement à la politique de gestion du VALTOM et à l'entrée de Thiers Dore et Montagne, les participations au VALTOM augmentent moins que prévu en 2017 et diminuent de façon globale pour le SBA en 2018 grâce à une politique de prévention qui porte ses fruits :

- Moins de tonnages en ordures ménagères
- Moins de tonnages en collecte sélective : c'est-à-dire moins de coût de tri pour le VALTOM (185 € HT par tonne). Cette économie est répartie sur tous les adhérents.

## 1.2 COUTS DE TRAITEMENT

### Traitement des ordures ménagères (Budget principal)

Les tonnages d'ordures ménagères sont en baisse continue.

La préparation budgétaire porte sur 23 932 tonnes (anticipation d'une nouvelle baisse à 145kg par an et par habitant) pour un coût prévisionnel de 2 619 k euros TTC (TGAP et TVA comprises).

### Traitement des non recyclables de déchèteries (Budget Tri et Valorisation)

La prévision budgétaire concerne 9300 tonnes soit 925 K€.

### Traitement des refus de tri de la collecte sélective (Budget Tri et Valorisation)

Le coût de traitement des refus de tri est calculé sur 2 300 T et représente 229 K€.

### Traitement des autres flux

Jusqu'ici le SBA traite les gravats collectés en déchèterie par enfouissement sur le site de Culhat. Le site arrivant à saturation, à compter de 2018 ils seront évacués sur un exutoire du VALTOM.

Cela représente 13 400 T à traiter.

Toutes les autres dépenses de traitement des valorisables sont assurées par le VALTOM depuis 2014. Le SBA ne gère plus directement les coûts de traitement ceux-ci sont inclus dans la contribution au VALTOM.

Pour le verre le SBA paye à l'entreprise ECHALIER une prestation de stockage uniquement (38 K euros pour 2018) : le verre est collecté et transféré par le SBA jusqu'à l'entreprise ECHALIER qui le stocke. Le repreneur le prend en charge à partir de la zone de stockage.

### 1.3 TARIFICATION INCITATIVE

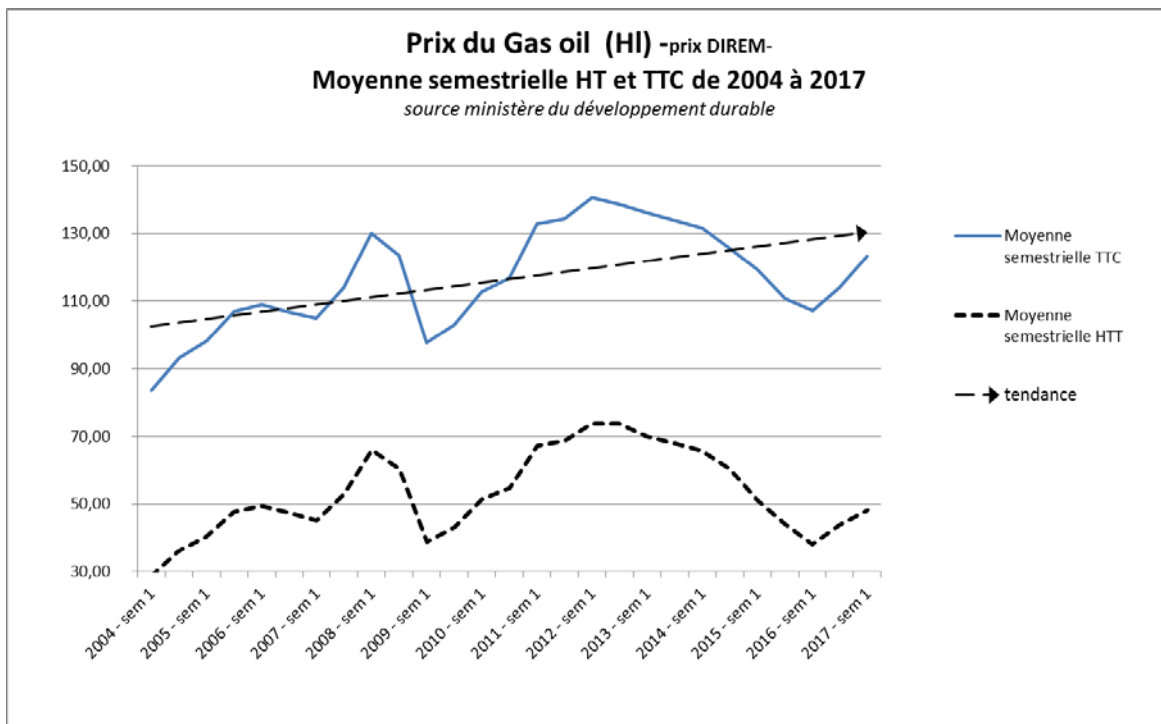
Après les investissements, des coûts de fonctionnement sont à prévoir pour la gestion des PAV (lavage, maintenance, réparations, entretiens courants, stockage des données et liaisons informatiques) pour un budget global de 435 K €.

### 1.4 ÉVOLUTION DU PRIX ET DE LA CONSOMMATION DE CARBURANTS

Le prix du carburant en moyenne semestrielle était en baisse du 2eme semestre 2012 jusqu'en février 2016. Depuis le prix remonte régulièrement pour atteindre 1,2405 € TTC par litre en octobre 2017.

Ce poste reste important dans le budget de fonctionnement.

On devrait constater une nouvelle évolution à la baisse de la consommation en 2018 liée notamment à la sortie du territoire de la Montagne Thiernoise, à l'optimisation des tournées de collecte consécutive à cette modification du territoire et grâce à une optimisation des transferts entre les quais de transfert ou déchèteries et les exutoires.

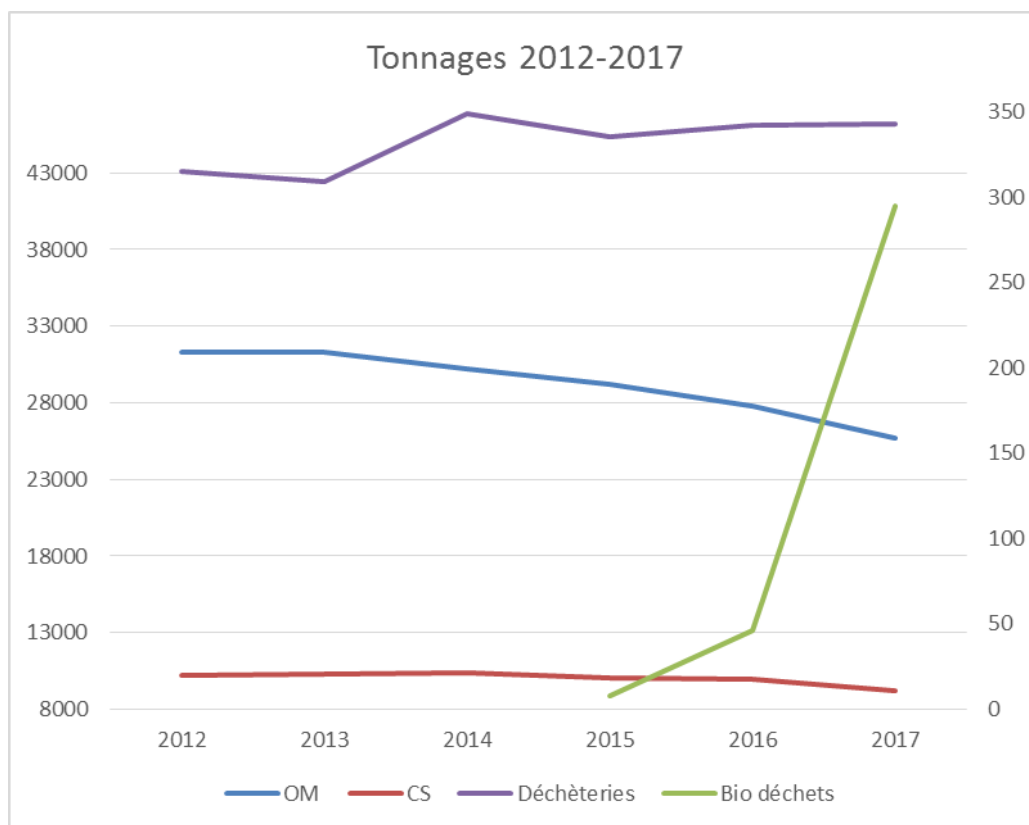


La prévision pour les dépenses de carburant est égale à 902 k € basée sur un prix au litre moyen égal à 1,28 € TTC et sur 768 000 litres (soit une baisse de 70 000 litres).



---

## 1.5 ÉVOLUTION DES TONNAGES



Les effets cumulés du Programme Local de Prévention et de la communication sur la redevance incitative permettent de constater une diminution des tonnages d'ordures ménagères (182 kg/an/habitant en 2014, 164 kg/an/habitant pour 2016 et 150 kg par habitant en 2017).

La prévision 2018 est réalisée sur une moyenne de 145 kg/habitant et par an.

La collecte des recyclables en porte à porte baisse aussi (autour de 54 kg/habitant/an en 2017 contre 64 kg en 2014).

---

## 1.6 TRANSPORTS

Le SBA assure le transport pour presque tous les flux (sauf DEEE et déchets dangereux) à partir des déchèteries et des quais de transfert.

Les transports effectués à partir des quais de transfert de RIOM et de VERTAIZON le sont pour le compte du VALTOM auquel nous facturons la prestation de transport.

Tous les autres transferts, en provenance des déchèteries ou des quais de transfert de Randan, Aigueperse et Châtel-Guyon sont entièrement pris en charge par le SBA.

L'entretien des véhicules est réalisé en très grande partie en régie par le personnel du SBA. Nous achetons les pièces détachées, fluides, outils de diagnostic, ... (fournitures de petit équipement) pour un montant global prévu de 430 K€.

Certaines interventions sont réalisées en prestation, notamment tous les contrôles techniques, contrôles de mesures, et le rechapage des pneus. Le budget prévu pour cette partie est égal à 165 K€.

---

## 1.7 AFFAIRES JURIDIQUES

Les risques juridiques sont ceux de la gestion courante d'une collectivité. Avec le changement du mode de financement et la gestion des incivilités de nouveaux contentieux doivent être traités.

Des consultations juridiques ont aussi été nécessaires pour sécuriser les décisions en termes de fiscalité et de financement.

C'est un budget de 13 k€ pour 2018.

Les primes d'assurance restent très élevées, elles ont baissé en 2017, uniquement pour prendre en compte la diminution du parc de véhicules des années 2016 et 2017. Un nouveau marché sera lancé en 2018 et effectif en 2019.

Sur 2017 le projet intitulé « développement durable de la flotte » a été déployé, 139 agents ont été sensibilisés. Les conducteurs de poids lourds sont observés et formés en situation de conduite.

Les procédures de rédaction de constats amiables, de déclarations aux assurances et de prise en charge des dépenses liées à l'accidentologie ont aussi évolué.

Le budget 2018 pour les assurances s'élève à 273 K€.

---

## 1.8 COMMUNICATION

Les actions de communication doivent être en permanence ajustées en fonction des évolutions de la stratégie de la collectivité et des événements extérieurs.

Le projet de changement du mode de financement nécessite une communication adaptée et ciblée aussi bien vers l'interne qu'en direction des usagers ou des élus.

Pour s'assurer que chaque usager possédait bien les informations liées au changement de tarification, le « SBA Info » a été adressé en 2017, il est proposé de reconduire cette procédure pour 2018.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement pour la communication s'élève à 260 K € pour 2018.

---

## 1.9 ECO CITOYENNETE ET PREVENTION

Un budget est prévu pour accompagner les actions liées à la labellisation « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchets » (TZGZD). Animations auprès des usagers, des professionnels et des institutions pour un montant global de 39 K €.

## 2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### 2.1 RECETTES FISCALES

À compter de l'année 2018 et de l'instauration de la TEOMi c'est le SBA qui fixe les taux de TEOM pour l'ensemble de son territoire,

Les taux seront votés en février 2018 pour apporter la recette de la « part fixe » de la TEOMi qui représentera 78% de la recette de TEOM 2017 (hors territoire TDM).

La part incitative qui sera calculée en début d'année 2018 devrait représenter environ 4,5 M €.

Les bases fiscales augmentent régulièrement sous l'effet d'un coefficient de revalorisation décidé par le parlement dans le cadre de la loi de finances mais aussi en fonction des extensions ou des améliorations apportées au bâti (augmentations en volume). Les bases actuelles correspondent à la valeur locative de référence année 1970 à laquelle s'appliquent le coefficient départemental d'actualisation voté en 1980, le coefficient de revalorisation voté chaque année en loi de Finances et l'abattement de 50 %. Les abattements obligatoires (pour charges de famille) ou facultatifs n'entrent pas en compte dans le calcul de la base TEOM.

Conformément à l'article Article 1636 B undecies du Code Général des Impôts, la première année d'application des dispositions de l'article 1522 bis (instauration de la part incitative), le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne peut excéder le produit total de cette taxe tel qu'issu des rôles généraux au titre de l'année précédente. Le montant de la part fixe sera donc recalculé en fonction des évolutions des bases et de la part incitative de façon à ce que la recette globale ne soit pas supérieure à celle de l'année précédente.

Aucune exonération n'a été votée par le Syndicat du Bois de l'Aumône.

### 2.2 REDEVANCE SPECIALE

La redevance spéciale finance la collecte des professionnels et des collectivités organisée « sans sujétion technique particulière » dans le cadre des tournées de collecte des particuliers.

Les professionnels qui n'étaient pas connus du service ont été progressivement identifiés et informés.

En 2018, les professionnels dont la production de déchets est assimilée à celle d'un ménage ne paieront plus de redevance spéciale mais la TEOMi. Seuls les collectivités et les professionnels qui produisent plus de déchets seront concernés par la redevance spéciale.

Les tarifs proposés pour 2018 s'appuient comme en 2017 sur la mesure réelle du service et incluent le service de collecte des bios déchets des gros producteurs. Ils doivent représenter les coûts de collecte et de traitement effectivement supportés par la collectivité. Il faut cependant noter qu'un tarif très incitatif est proposé pour la collecte sélective et la collecte de bios déchets pour permettre aux producteurs de gérer au mieux leur facture.

La recette attendue est de l'ordre de 1 060 K euros.

---

## 2.3 REDEVANCE SPECIFIQUE

Il s'agit de l'accès en déchèteries (aujourd'hui cet accès est facturé uniquement pour les professionnels). Là aussi, nous devons nous rapprocher du coût réel du service.

Comme les années précédentes, les tarifs tiennent compte de la nature, la quantité, la qualité et le nombre des dépôts pour une recette attendue de 140 K euros.

Par ailleurs le SICTOM des Couzes paye une participation au SBA pour que ses ressortissants puissent accéder aux déchèteries du SBA. La recette totale attendue de 140 K euros.

La déchèterie de Saint Remy est rétrocédée à Thiers Dore et Montagne (jusqu'en 2017 Thiers Co payait une participation pour que les habitants de St Remy sur Durolle puisse accéder à la déchèterie.

---

## 2.4 RECETTES DE VALORISATION DES PRODUITS ET SOUTIENS DES ECO ORGANISMES

### o **Vente des produits**

Le VALTOM perçoit les montants relatifs à la vente des matériaux et les reverse aux collectivités adhérentes. À compter de 2018 de nouvelles modalités de versement devraient être mises en œuvre, en effet, le contrôle fiscal a démontré la nécessité de collecter de la TVA sur ces montants (pour le SBA) ce qui pourrait provoquer une distorsion entre les collectivités adhérentes au VALTOM qui sont assujetties à la TVA et celles qui ne le sont pas.

En 2017, comme en 2016 les prix de vente des matériaux sont restés au plus bas. Le SBA a décidé de rejoindre le CSA3D (Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets) pour négocier les prix de revente à une plus grande échelle et mutualiser le suivi de la reprise (prix, indices de revalorisation, décotes, ...).

Des mises en concurrence ont été organisées avec l'ensemble des repreneurs potentiels et permettent d'envisager des conditions meilleures que celles qu'avait le SBA seul.

Les données de repreneurs étant connues, chaque adhérent reste maître de son choix, les décisions seront prises au début du mois de décembre au niveau du VALTOM sur les choix définitifs pour 2018.

Les prix unitaires de reprise devraient être plus intéressants. Avec sa politique de prévention et notamment la tarification incitative, le SBA collecte logiquement moins de matières recyclables, c'est une économie sur les coûts de tri, payés par le VALTOM et mutualisés entre toutes les collectivités adhérentes.

La prévision pour 2018, est égale à 1 M €.

### o **Eco organismes**

Le nouveau barème « F » d'Eco Emballage débute au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une période de 5 ans.

Les aides étant très liées aux tonnages traités, notre politique de prévention, si elle permet de contenir les coûts, limite cette recette. De plus l'extension des consignes de tri (y compris les films plastiques) devra être réalisée pour ne pas être pénalisés.

Au niveau du VALTOM, toutes les collectivités ne sont pas prêtes et les centres de tri doivent être réorganisés pour accepter le traitement de ces flux.

Eco Mobilier devrait prendre en charge les déchets mobiliers de deux nouvelles déchèteries en 2017.

La prévision 2018 est égale à 1 799 K€ (dont 1 398 K€ pour Eco Emballage).

---

## 2.5 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

### ○ **Contractualisation avec l'ADEME, pour le « CODEC »**

Le SBA est labellisé Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchets par le Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer depuis le 23 décembre 2014. Les territoires labellisés font l'objet d'un accompagnement technique par l'ADEME et peuvent bénéficier d'un soutien financier sous la forme d'un Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODEC) d'une durée de trois ans pour la mise en œuvre d'une animation territoriale.

La subvention allouée est égale à 135 k € en 2018 (montant forfaitaire).

### ○ **Aides de l'ADEME pour la mise en œuvre de la redevance incitative.**

L'ADEME assiste les collectivités dans la mise en œuvre d'une redevance à hauteur de 6,60 euros par habitant (plafonnée à 1M €). Cette aide est mobilisée en fonction de l'avancement du projet. Nous avons dû demander une prolongation du contrat pour faire face au retard pris pour la mise en œuvre effective.

Une première avance de 150 k€ a été perçue sur 2013, une seconde sur 2015 (250 K €), le solde sera demandé en 2018 pour 600 K €.

## IV LES CHOIX DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

### LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

---

#### 1.1 SIEGE DE RIOM

Divers aménagements sont prévus pour 35 K euros.

---

## 1.2 SECOND SITE

Dès que la situation territoriale sera stabilisée il conviendra de mettre en œuvre ce projet. En effet, les conditions de travail des équipes sur le site de Pont-du-Château sont insatisfaisantes, les bâtiments sont mal adaptés à notre organisation et, trop anciens, ils nécessiteraient des investissements trop importants pour être requalifiés.

---

## 1.3. NORMALISATION ET AMENAGEMENT DES DECHETERIES ET QUAIS DE TRANSFERT.

### ○ **Travaux de normalisation et travaux courants**

Dans l'attente des préconisations du schéma directeur des déchèteries, les dépenses d'investissement prévues en 2018 visent principalement à améliorer les conditions de sécurité sur les déchèteries existantes.

La dépense prévue de 98 K euros comprend :

- L'installation de bavettes et de garde-corps,
- La sécurité incendie
- Les travaux de remplacement de grillages et divers petits aménagements.
- 20 caisses pour déchèterie

### ○ **Construction d'une nouvelle déchèterie à Lezoux**

La déchèterie actuelle de Lezoux est ancienne, le site actuel n'est pas adapté pour aménager une déchèterie moderne. Le terrain destiné à accueillir une nouvelle déchèterie a été acheté en 2015.

Le projet est de construire une déchèterie dite « à plat » plus fonctionnelle, plus sûre et plus modulable.

Le budget global, étude et travaux est prévu en 2018 pour 1050 K euros.

---

## 1.4 COLLECTE

**En porte à porte** : Il est prévu un budget d'acquisition de bacs destinés au remplacement des bacs trop anciens et aux ajustements nécessaires.

Il convient aussi de prévoir un budget pour l'acquisition de bacs pour le développement de la collecte des biodéchets.

Le budget global est égal à 250 K €.

**En PAV** : Selon les arbitrages à effectuer et les résultats du schéma directeur de la collecte, il sera nécessaire de prévoir un budget pour de nouvelles installations de points d'apport volontaire. Le budget global est de 800 K € (acquisition et travaux).



---

## 1.5 INFORMATIQUE ET TELEPHONIE

Outre le renouvellement courant des matériels obsolètes et l'acquisition des licences correspondantes des investissements initialement prévus pour 2017 n'ont pas été réalisés et doivent être reprogrammés :

- Logiciel et matériel pour le projet de GMAO (gestion de maintenance assistée par ordinateur) destiné au garage.
- Logiciel et matériels pour le projet GED (gestion électronique de documents).
- Évolution de l'infrastructure.
- Changement de photocopieurs.
- Installation de vidéo surveillance.

La totalité du budget prévu sur 2018 est de 189 K euros.

---

## 1.6 COMMUNICATION

Les investissements concernent notamment la signalétique sur les déchèteries pour 9 K euros.

---

## 1.7 VEHICULES

En 2017 un nouveau véhicule de collecte des PAV a été acquis.

En 2018 il est prévu d'acheter 3 bennes à ordures ménagères (et d'en réformer 3 + 1 qui est transmise à TDM) et une unité de lavage des colonnes qui sera installée sur un châssis existant.

Il est aussi prévu l'achat d'un véhicule de service.

Le montant global prévu pour ces achats est de 855 K€.

---

## 1.8 MATERIELS

Acquisition d'outils et de matériels divers (garage, bâtiments) pour un total de 32 K euros

---

## 1.9 STEP CULHAT

Les gros travaux nécessaires sur le site sont toujours en attente des décisions de la DREAL.

Dans l'attente de ces conclusions un budget de 10 K€ est prévu pour des petits aménagements.

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.

---

### 2.1. L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement a deux faces : l'une obligatoire, l'amortissement des investissements, l'autre facultative le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

L'amortissement, représente 1 993 K euros pour 2018. Il faut noter que le Syndicat du Bois de l'Aumône a choisi, comme la norme comptable l'autorise, de ne pas amortir les bâtiments (déchèteries, siège).

---

### 2.2. LE FCTVA

Le SBA fonctionne avec deux budgets distincts : un budget principal où les dépenses et recettes sont comptabilisés en TTC et un budget "Tri et Valorisation" soumis à la TVA. Seuls les investissements réalisés sur le budget principal peuvent faire l'objet d'un remboursement au titre du FCTVA.

La prévision 2017 est estimée à 208 K euros.

---

### 2.3. SUBVENTIONS

#### **Tarifification incitative**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la tarification incitative, l'ADEME intervient à hauteur de 30% des montants hors taxes des aménagements spécifiques (matériels permettant d'identifier les apports et les levées de bacs).

Des avances ont été perçues en 2014 et 2015, le montant prévu en 2018 est égal à 194 K€.

#### **Achat de bacs bio déchets**

Une demande de subvention auprès de l'ADEME doit être réactivée. Le montant reste à déterminer.

---

### 2.4. EMPRUNTS

Il n'est pas prévu de nouveau recours à l'emprunt en 2018. Le paiement de l'annuité en capital est égal à 1 275 K €.

## V LES CHOIX EN MATIERE DE RECETTES FISCALES : LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

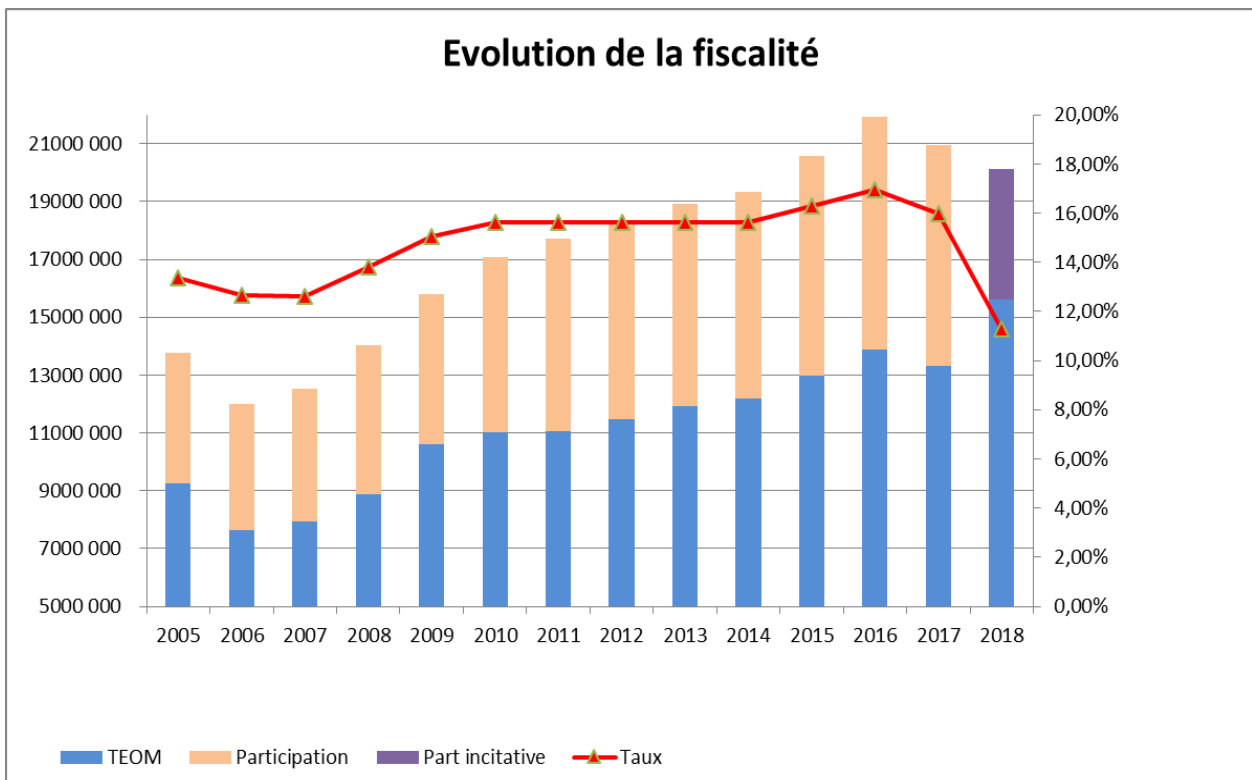
### LA FISCALITE DE L'ANNEE 2017

Le produit de la TEOMi ne doit pas dépasser le produit de la TEOM 2017 soit 20 120 000 €.

Les taux devront être déterminés pour prendre en compte :

- Les décisions concernant le zonage
- L'instauration de la part incitative (4,5 M €)
- La revalorisation des bases fiscales qui doit être « au dernier taux constaté d'inflation annuelle totale ». En octobre 2017 ce taux était de 1,1% par rapport à octobre 2016.

Le tableau suivant montre l'évolution des taux et des montants de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. En 2018 la baisse est due notamment à la sortie du territoire de la Montagne Thiernoise.



## VI DES REFLEXIONS POUR L'AVENIR

### EVOLUTION DE LA TARIFICATION INCITATIVE

Le comité syndical a décidé en 2016 d'aller progressivement vers une redevance incitative après une progression par une TEOM incitative. Toutefois la proposition pour 2018 est de conserver le taux de part incitative pour stabiliser la situation financière et communiquer positivement.

### QUELLES CONSEQUENCES DE LA LOI NOTRE ?

Les nouvelles collectivités devront prendre dans un délai de 5 ans les décisions concernant l'harmonisation des services apportés sur leur territoire et des financements.

### LES EVOLUTIONS DE LA TARIFICATION VALTOM

Après la prise en compte de l'arrivée de TDM, la situation apparaît stabilisée. Les projets en cours (réseau de chaleur par exemple) ne devraient pas faire évoluer les tarifs de façon importante.

### UN SERVICE OPTIMISE

Les optimisations réalisées devraient permettre de faire évoluer à la baisse le coût global du service. Nous sommes cependant toujours dépendants de nombreux facteurs que nous maîtrisons peu ou pas (évolution de la fiscalité locale, des territoires, ...).

### LES EFFETS DES POLITIQUES NATIONALES

Après l'exonération de la taxe d'habitation pour la plupart des ménages, Emmanuel Macron a annoncé, lors de la Conférence des territoires, le 17 juillet 2017, qu'il lançait une « réflexion profonde de la refonte de la fiscalité locale (...) ».

Cette réflexion sera menée d'ici « au printemps prochain » par une commission de travail. Dans les prochains mois nous devrions connaître les prévisions d'évolution des taxes locales (et donc foncières ?) et de la TEOM.

### L'ADEME STRUCTURE UN processus de labellisation des politiques territoriales « Economie circulaire et déchets »

Partant du constat qu'il n'existe en France aucun dispositif de labellisation territoriale couvrant la thématique des ressources (déchets-matières) et sur la demande de collectivités, l'ADEME a décidé d'élaborer un label permettant la reconnaissance des politiques territoriales déchets et économie circulaire.

Ce projet constitue pour l'ADEME une opération pilote nationale. Le dispositif présente aujourd'hui un niveau de maturité suffisant pour faire l'objet d'une expérimentation auprès de 8 territoires : celle-ci se déroulera au premier semestre 2018 et consistera pour les collectivités partenaires à s'approprier le contenu du référentiel de labellisation d'une part, et à mener l'exercice de labellisation d'autre part.

Le Syndicat du Bois de l'Aumône qui a participé aux derniers travaux de structuration du label a été sollicité et a accepté d'être un de ces territoires pilotes. L'ADEME apportera un appui pour la mise en œuvre de cette expérimentation.

Le Vice-Président chargé des finances

Guy MAILLARD

# ANNEXE au Rapport d'orientations budgétaires 2018

## Personnel

### **1- Le contexte**

Le SBA réalise la plupart de ses missions en régie.

**La prévision budgétaire 2018 liée au personnel\* s'élève à 10 244 900 euros pour les deux budgets confondus (dont 10 084 200 € pour les rémunérations, cotisations et assurances).**

*\*chapitres 011, 012 et 65 soient charges à caractère général dont les dépenses de formation, charges de personnel et frais assimilés dont les rémunérations, cotisations, assurances et autres charges de gestion courante.*

### **L'évolution du périmètre**

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (*NOTRe*) entraîne une redéfinition progressive des périmètres des territoires.

Le SBA en connaît aujourd'hui les impacts : la Communauté de communes de la Montagne thiernoise rejoint la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne dans le cadre du transfert de la compétence d'élimination des déchets ménagers au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Un transfert de personnel s'élevant à 11 équivalents temps plein (ETP) accompagne ce changement.

### **L'évolution du comportement des usagers lié à la tarification incitative**

L'évolution de la tarification du service vers l'incitativité entraîne un changement des comportements des usagers avec :

- une baisse significative des quantités d'ordures ménagères collectées
- un taux de présentation des bacs en forte baisse :
- une fréquentation accrue des déchèteries,
- de nombreuses demandes d'informations concernant le nouveau dispositif de facturation.

Fort de ce constat, le SBA s'engage vers une adaptation de ses prestations aux nouveaux usages en menant des actions d'optimisation :

- un schéma d'optimisation des collectes portant
  - o une réduction de la fréquence de collecte en porte à porte,
  - o la mise en place de nouveaux points d'apports volontaires collectés en colonnes par des grues,
  - o la gestion des bios déchets.
- un schéma directeur des déchèteries entraînant :
  - o une restructuration progressive des sites,
  - o un nouveau concept de déchèteries qui deviendront des pôles de valorisation.
- une optimisation des transferts et du transport de déchets.
- renforcement de la relation avec l'utilisateur : accueil physique et téléphonique, présence terrain pour limiter les incivilités.

**Ces projets vont entraîner une évolution des effectifs et des compétences requises. Ils devraient se traduire en 2018 par une baisse du recours au personnel non titulaire conjugué à des efforts de formation aux nouvelles techniques de collecte et aux nouveaux métiers mais aussi à une attention toute particulière à la prévention des risques psycho sociaux.**

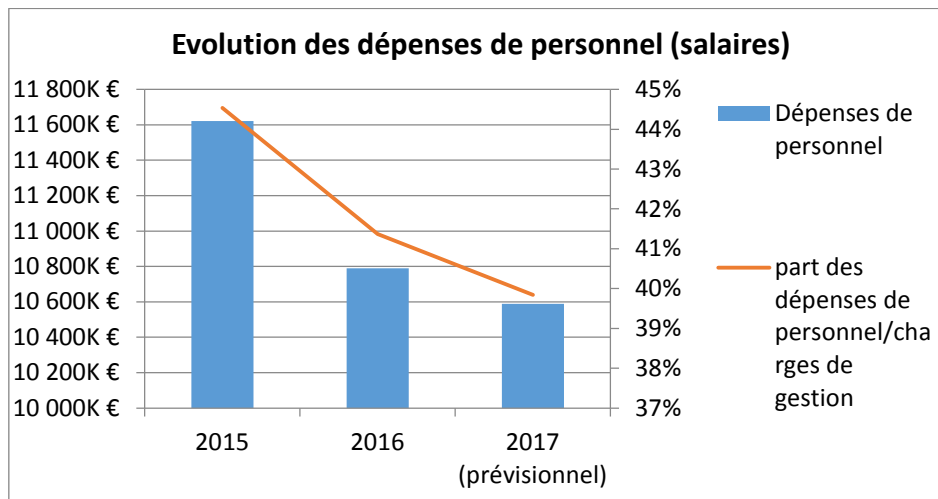


## 2- La masse salariale

Un important effort de maîtrise des dépenses de personnel est réalisé depuis plusieurs années par une recherche systématique de rationalisation des coûts de gestion courante et d'organisation générale des services.

### La part des dépenses de personnel (salaires) représente :

- ✓ 45% des charges de gestion pour l'année 2015,
- ✓ 41 % des charges de gestion pour l'année 2016,
- ✓ 40 % des charges de gestion pour l'année 2017 (prévisionnel fin d'année).

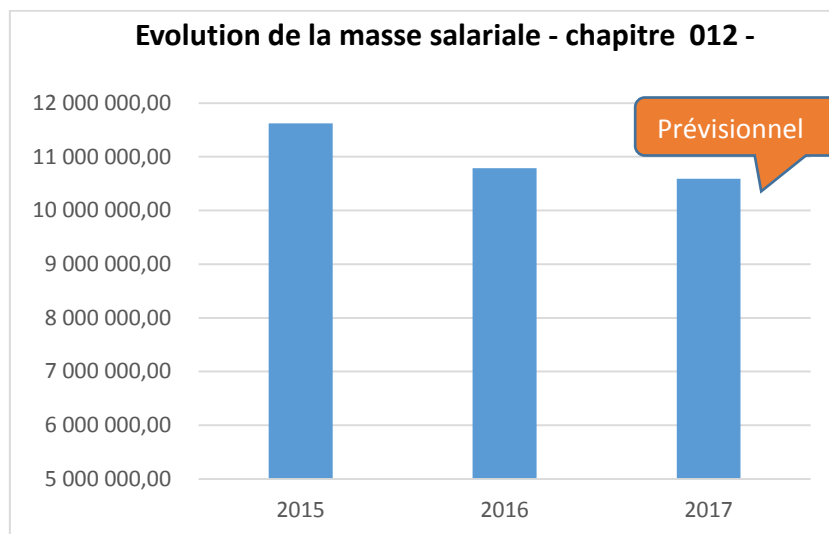


### Évolution pluriannuelle de la masse salariale :

Marquée par une baisse significative depuis 2015, l'évolution de la masse salariale (chapitre 012 : rémunérations, cotisations, assurances) témoigne des efforts en faveur de l'optimisation du service et de la maîtrise des coûts.

L'ensemble des dépenses liées au personnel (chapitre 012 : rémunérations, cotisations, assurances) a connu une diminution de :

- ✓ 7 % entre 2015 et 2016,
- ✓ 2% entre 2016 et 2017 (prévisionnel fin d'année).
- ✓ Une nouvelle baisse de 5 % de la masse salariale est prévue pour l'année 2018.



### **L'impact de facteurs exogènes**

Les évolutions réglementaires et l'augmentation de certaines charges sociales peuvent limiter l'impact des efforts réalisés en faveur d'une maîtrise de la masse salariale ces dernières années. On note par exemple :

- une augmentation de l'indice minimum de la fonction publique de 6.44 % entre 2013 et 2017,
- une augmentation de la valeur du point d'indice de 0,6 % en juillet 2016 puis 0,6% en février 2017,
- la mise en place de l'accord « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) en 2016 et 2017,
- une augmentation des cotisations employeur retraite de 5.72 % entre 2013 et 2017.

L'année 2018 devrait être marquée par plusieurs mesures qui pourraient contribuer à la maîtrise de la masse salariale :

- l'instauration d'un jour de carence dans les trois fonctions publiques,
- le gel de la valeur du point d'indice,
- le report d'un an de l'application de l'accord « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) entraînant un décalage des revalorisations indiciaires.

La hausse de 1.7 points de la CSG au 1er janvier 2018 ne devrait pas avoir d'impact sur la masse salariale et devrait être compensée intégralement par :

- une indemnité versée par l'employeur équivalente à une baisse de la cotisation maladie titulaire de 11,5 à 9,9 %,
- la disparation de la cotisation « fonds de solidarité » versée par l'agent.

En revanche, on prévoit l'extinction des dispositifs de contrats aidés :

- o quatre Contrats Uniques d'Insertion (CUI) prennent fin en 2017 sans possibilité de renouvellement à date,
- o un Contrat Emploi d'Avenir (CEA) prend fin en janvier 2018 un autre en janvier 2020.

## Les effectifs

L'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers constitue un axe majeur du mandat.

Le projet de mise en œuvre d'une tarification incitative entraîne une évolution des métiers vers davantage de technicité. L'importance d'apporter une réponse adaptée et rapide aux usagers mobilise des moyens. Ces facteurs impactent la structure des effectifs dans la durée.

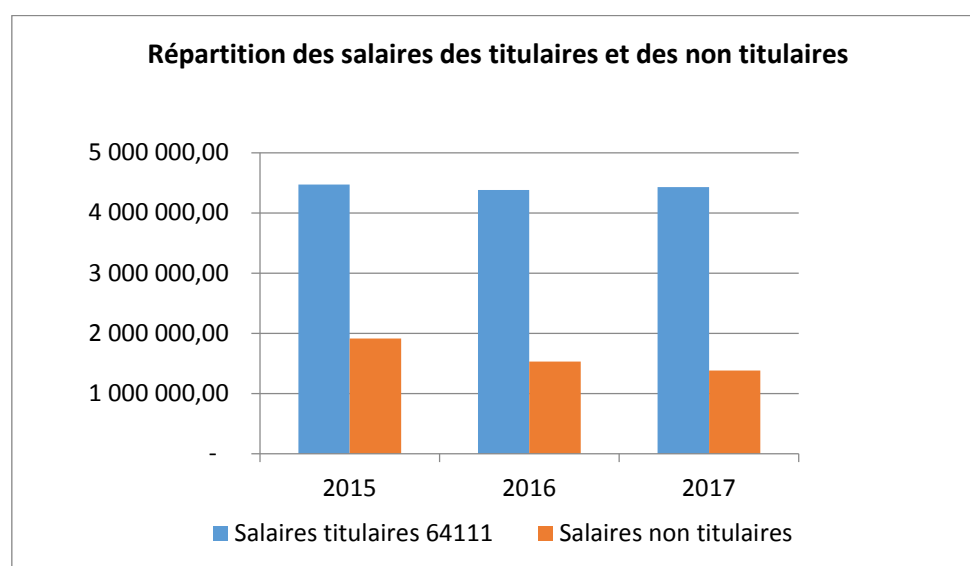
## Évolution des effectifs et des rémunérations des agents titulaires et non titulaires

Agents par statut	2015		2016		2017***	
	ETP*	Traitement**	ETP*	Traitement	ETP*	Traitement
Non titulaires	89 dont 12 emplois aidés	1 910 962	94 dont 11 emplois aidés	1 528 493	83 dont 7 emplois aidés	1 380 630
Statutaires	218.1	4 471 589	219.3	4 379 209	209.2	4 431 400
A	5.8	4.8 %	5.8	4.3%	4.8	4.2%
B	15.4	8.5 %	16.4	8.9%	16.2	9.2 %
C	196.9	86.7 %	197.1	86.8 %	188.2	86.6 %

\*ETP : Équivalent Temps Plein des agents en activité au 1<sup>er</sup> janvier de l'année

\*\*Traitement : salaire de base

\*\*\*2017 prévisionnel fin d'année



## Un recours aux remplacements encadré et limité aux strictes nécessités du service.

L'organisation du service est optimisée en continu. Le recours aux remplacements est encadré et limité aux strictes nécessités du service. Dans ce contexte, le budget dédié aux agents non titulaires devrait continuer à baisser en 2018 (prévision de baisse de 10% du total des rémunérations non titulaires).

## Le « Glissement – Vieillesse – Technicité » : GVT

La variation individuelle des rémunérations des personnels titulaires témoigne des efforts en faveur d'une évolution des carrières. Les augmentations sont liées :

- aux avancements d'échelon (vieillesse),
- aux avancements de grade et promotions internes (technicité)

Le taux annuel d'avancement est défini en concertation avec les représentants du personnel dans le cadre de la démarche « Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences », volet « La gestion des carrières ». Il est compris entre 8 et 12 % des agents présents entre 2015 et 2017.

### **Temps de travail**

Les agents occupant un emploi à temps complet effectuent 1 568 heures de travail effectif.

15 agents travaillent à temps partiel parmi lesquels 10 femmes et 5 hommes :

- 14 agents travaillent à 80 %,
- 1 agent travaille à 90 %.

*Donnée chiffrée au 1<sup>er</sup> juillet 2017*

### **Prospective des départs en retraites**

Cette estimation a été réalisée à partir des prises de contact auprès des agents, compte tenu de la variabilité de l'âge de départ entre 57 et 67 ans.

- 2018 : 9 (dont 4 retraites pour invalidité)
- 2019 : 4
- 2020 : 5

### **Le régime indemnitaire, outil de motivation et de performance**

Le régime indemnitaire représente en moyenne 20% des rémunérations des personnels titulaires.

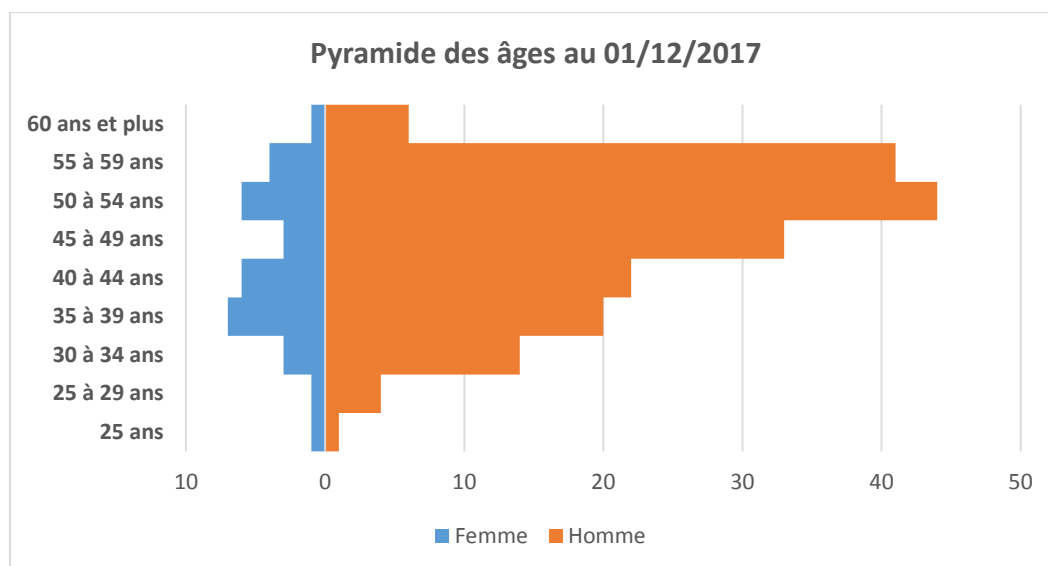
Il s'oriente progressivement vers la valorisation de la performance individuelle avec notamment l'introduction en 2017 d'une prime à la performance individuelle.

C'est également le sens du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), régime indemnitaire en vigueur dans la Fonction Publique de l'État. Il devrait être transposé en 2018 au SBA et devrait se traduire par une meilleure prise en compte des technicités et des contraintes de certains postes à forte valeur ajoutée, mais aussi à une valorisation de la polyvalence afin notamment de limiter le recours aux agents non titulaires. L'enveloppe dédiée au régime indemnitaire devrait être constante en 2018.

### **Les absences pour raison de santé**

**La pyramide des âges vieillissante, la pénibilité des métiers, la mono activité de la structure expliquent en partie un taux d'absentéisme relativement élevé.**

### **Pyramide des âges des agents statutaires du SBA**



L'âge moyen des agents statutaires est de 47 ans.

### **Taux d'absentéisme incluant tous les motifs d'absence pour raison de santé :**

*(Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, accidents de service, maladie professionnelle, mise en disponibilité d'office) :*

- 2015 : 17.71 %
- 2016 : 18.28 %
- 2017 : 15.01%

*Le taux d'absentéisme correspond à la part du temps perdu en raison des absences. C'est la proportion d'agents théoriquement absents toute l'année.*

*Il est calculé comme suit : nombre de jours d'arrêt / nombre total de jours de travail \*100*

#### **Focus 2017**

Les mesures prises depuis janvier 2017 pour limiter les absences pour raison de santé, en impactant davantage le régime indemnitaire, semblent porter leurs fruits. Bien que ces données nécessitent une grande prudence dans leur interprétation sur le court terme, on constate, une tendance à la baisse de 20% des agents absents et de 20% des jours d'arrêts sur les trois premiers trimestres 2017.

La part du temps perdu en raison des absences pour raison de santé représente en moyenne 32 agents absents en permanence sur les 3 premiers trimestres 2017, contre 41 agents absents en permanence sur la même période en 2016.

Les absences pour raison de santé au SBA sont largement impactées par la longue maladie, la maladie de longue durée et les disponibilités d'office. En effet, ces motifs d'absence représentent pour les trois premiers trimestres de l'année 2017 :

- 35% des agents absents,
- 49% des jours d'absence.

Les absences liées à la maladie ordinaire, sur lesquelles il semble possible d'agir, représente 50% des agents absents et 53% du nombre d'arrêts (soit environ la moitié des motifs d'absences) pour les 3 premiers trimestres 2017.

Pour leur part, les accidents du travail représentent 14 % des agents absents pour les 3 premiers trimestres 2017.

La perspective d'une confirmation de la tendance à la baisse de l'absentéisme sur l'année 2018 pourrait engendrer une réduction des coûts indirects liés notamment aux remplacements.

### **Les initiatives en faveur de la santé au travail**

**Les nombreuses inaptitudes et incapacités liées à la pénibilité des métiers marquent l'activité au quotidien.**

#### **L'ergonomie, une approche privilégiée en faveur de la santé au travail**

Ces constats conduisent l'organisation à multiplier les initiatives en faveur de l'aménagement des postes. Des analyses ergonomiques des postes identifiés comme « sensibles » ont été réalisées par exemple pour les métiers de gardiens de déchèteries et d'agents chargés de la logistique et de la livraison des bacs. Elles devraient se poursuivre sur d'autres postes.

Des aménagements visant à limiter la pénibilité des postes sont en cours et d'autres vont être conduits par les services de prévention des risques.

#### **La formation, une solution au reclassement des agents**

En parallèle et en lien avec nos partenaires institutionnels tel que le Centre de gestion, il est procédé à des bilans professionnels et à des formations afin d'orienter les agents concernés par des inaptitudes et incapacités vers des activités en adéquation avec leur état de santé. Néanmoins, la mono activité de la structure rend difficiles les reclassements.

### Vers la prévention de l'absentéisme au plus près des équipes

En parallèle, l'encadrement de proximité va être sensibilisé, fin 2017 et courant 2018, à la prévention de l'absentéisme par une démarche visant la valorisation et l'harmonisation des bonnes pratiques managériales et par le développement d'une vigilance accrue à l'importance :

- d'une présence terrain au quotidien,
- du port des équipements de protection individuelle et du respect des règles de sécurité,
- du ré accueil dans de bonnes conditions des agents après une absence (entretien, information sur l'évolution de la structure, meilleure prise en compte des situations individuelles dans le travail...)
- de l'accompagnement du changement notamment par une meilleure circulation de l'information.

Le dialogue social est également favorisé afin de développer une culture de concertation : 14 réunions d'échanges se sont tenues en 2017 : quatre comités techniques, deux comités d'Hygiène et de Sécurité, mais aussi des commissions thématiques liées par exemple aux avancements de carrière, à l'évolution du régime indemnitaire, à la santé au travail.

Il est à noter un renouvellement des instances représentatives du personnel en décembre 2018.